



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le Comité Exécutif de la CAF prend acte de la décision du TAS concernant M. Ahmad Ahmad

Yaoundé, 06 Février 2021

Réuni ce samedi 6 février à Yaoundé ( Cameroun), le Comité Exécutif de la Confédération Africaine de Football (CAF) a pris acte de la décision rendue par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS), le 29 janvier, suspendant les sanctions prises par la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA à l'encontre de M. Ahmad Ahmad, Président de la CAF.

Concernant le contrôle d'éligibilité des candidatures à la Présidence et au Comité Exécutif de la CAF :

- Le Comité Exécutif demande à la Commission de gouvernance de procéder, sous sept jours, à l'audition des candidats Seidou Mbombo Njoya et Mamadou Antonio Souare dont les dossiers avaient été recalés.
- Le Comité exécutif trouve inopportune la décision de la Commission de gouvernance communiqué le 05 février, et il rappelle que le contrôle d'éligibilité, pour les candidats au poste de Président de la CAF, est exclusivement du ressort de la Commission de Contrôle de la FIFA

Pour plus d'information :

**Alexandre Siewe**

CAF | Directeur de la Communication

[alexandre.siewe@cafonline.com](mailto:alexandre.siewe@cafonline.com)

*Pour tout savoir sur le football africain [www.cafonline.com](http://www.cafonline.com)*

**CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOTBALL**

3 Abdel Khalek Tharwat Street, El Hay El Motamayez,

P.O. Box 23 6th October City, Egypt

Tel.: +202 38247272/ Fax : +202 38247274 - [info@cafonline.com](mailto:info@cafonline.com)